C/2024/4267

2.7.2024

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.11159 — JD SPORTS / GROUPE COURIR)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2024/4267)

1. Le 21 juin 2024, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil, d'un projet de concentration ([1]).

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— JD Sports Fashion Plc Group («JD Sports», Royaume-Uni), contrôlée en dernier ressort par Pentland Group Holdings Limited («Pentland»», Royaume-Uni);

— Groupe Courir SAS («Courir», France), contrôlée en dernier ressort par Equistone VI FPCI (France).

JD Sports acquerra, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de l'ensemble de Courir.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— JD Group est un détaillant d'articles de sports, spécialisé dans les vêtements et chaussures de sport. Il opère au niveau international sous diverses enseignes de détail (tant en ligne que par l'intermédiaire de 3 300 magasins de détail physiques), dispose d'un petit volet d'activité de gros et gère plusieurs salles de sport.

— Courir est une entreprise présente dans le commerce de détail d'articles de sport, y compris de chaussures, de vêtements, d'accessoires et d'équipements de sport de marques telles que Nike et Adidas, entre autres. En Europe, Courir gère plus de 300 magasins, situés en Belgique, au Danemark, en France, au Luxembourg, aux Pays-Bas, au Portugal et en Espagne. Par l'intermédiaire de son circuit de vente en ligne, l'entreprise génère des recettes dans tous les pays de l'UE, à l'exception de Malte.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.11159 — JD SPORTS / GROUPE COURIR

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).